



**La Formation pré-professionnelle en atelier accueillant
Jean-Marie HARSCOËT, responsable de l'IME Les Bruyères, Plumelec (56)**

I-HISTORIQUE

Depuis plusieurs années, des équipes de SESSAD sollicitent les différents professionnels de l'IME « Les Bruyères » de Plumelec, établissement géré par l'ADAPEI 56 pour participer à des activités communes.

Les objectifs de cette collaboration sont de favoriser :

- une meilleure connaissance des jeunes accompagnés,
- une préparation à l'orientation vers une structure spécialisée,
- une préparation pour l'adolescent à sa future vie d'adulte en l'aidant à choisir par une expérience (stage) en atelier son orientation post-UPI.

Depuis 4 ans, suite à un travail effectué dans le cadre du Groupement des Directeurs du Morbihan avec la DASS et l'Education Nationale, nous avons formalisé ce partenariat en conventionnant avec 2 SESSAD du Morbihan (de l'ADAPEI 56 et du Gite) d'une manière régulière.

Nous avons expérimenté l'accueil de jeunes de l'UPI de Ploërmel qui n'étaient pas accompagnés par un SESSAD. La Direction du collège ayant décidé que l'accompagnement matériel à l'IME se faisait par l'AVS du Collège et le bilan de ce stage avec les enseignants de l'UPI. Nous n'avons pas poursuivi cette collaboration malgré le souhait des 2 directions des établissements pour la simple raison que tous les ans, à la rentrée scolaire de septembre, nous assistions à un renouvellement les enseignantes de l'UPI.

II-MODALITES

Nous allons plus nous attacher à vous présenter la collaboration avec le soutien du plateau technique de la SIPFP pour vous présenter les modalités pratiques :

Une convention :

Dans la convention, nous précisons ces modalités afin que les différents signataires :

- le Responsable du SESSAD,
 - le Responsable de l'IME,
 - les parents du jeune concernés,
 - le jeune lui-même
- soient bien informés du projet.

Un travail en commun :

Dans la majorité de situations, l'éducateur du SESSAD ou l'AVS de l'UPI vient accompagner un groupe de 3 ou 4 jeunes scolarisés en UPI, ils participent à un ou plusieurs ateliers pendant une demi-journée (cuisine, horticulture, ...).

Pendant ces temps partagés entre les adolescents de l'IME et les adolescents des UPI, l'éducateur du SESSAD en lien avec l'éducateur technique spécialisé de l'atelier peut observer, évaluer et diagnostiquer.

Des évaluations :

Il s'agit de :

-mettre en évidence les potentiels et les difficultés de l'adolescent tant sur le plan de la pratique (pré requis professionnels)

- mesurer sa capacité à faire du lien avec ses acquis scolaires, d'où la nécessité de créer des liens théorie/ pratique. Des rencontres entre les enseignantes de l'UPI et les professionnels des ateliers (éducateurs techniques spécialisés, Conseillère en Economie Sociale et Familiale) et des référents du SESSAD sont organisées.

Pendant ces périodes, différents apprentissages sont travaillés avec l'adolescent sur les attitudes et comportements inhérents au monde du travail permettant d'acquérir un maximum d'autonomie sociale (ponctualité, hygiène, sécurité, vêtue, déplacement, etc.)

Pendant les stages en atelier, les professionnels se concertent, régulièrement, à partir des observations et des mises en situations organisées par l'éducateur technique afin de rechercher les types de réponses adaptées (orientation) qui correspondent le mieux possible aux capacités du jeune adolescent.

III-LES APPORTS DE CETTE PRATIQUE

III.1-Au niveau de l'équipe professionnelle du plateau technique de la SIPFP :

Ce travail en réseaux démontre la nécessité, pour les structures de droit commun (UPI en l'occurrence) de s'appuyer sur les savoir-faire des professionnels de l'IME pour avoir une approche globale et technique des élèves.

C'est une reconnaissance des compétences mise en œuvre par les éducateurs techniques dans leurs ateliers (utilisation de leurs outils d'évaluation).

C'est une ouverture au droit commun ;

C'est la nécessité de diversifier nos pratiques à partir de nos compétences reconnues.

III2- Au niveau des jeunes adolescents de l'IME :

Ce sont eux qui, souvent, aident les adolescents des UPI à s'orienter dans l'établissement.

Ils transmettent aussi leurs savoir-faire en terme d'autonomie, de connaissance pré-professionnelle. Ils sont « tuteurs » des jeunes de l'UPI. Ils réagissent au non-respect des conduites à avoir dans les ateliers tant sur le plan du comportement que du respect des règles de sécurité. Ils montrent leurs capacités à vivre ensemble.

Ces accueils leur renvoient une image positive d'eux-mêmes et les valorisent.

C'est une ouverture à l'environnement de l'établissement.

III3- Au niveau des jeunes adolescents des UPI :

Ils bénéficient d'un complément de formation pratique non prévu dans le cadre scolaire qui les aide à mieux déterminer leur choix de vie. Cette pratique permet à certains d'entre eux et à leur famille de mieux accepter une orientation vers un établissement spécialisé (SIFPRO).

Ils rencontrent d'autres jeunes porteurs de handicap et ces moments partagés leur apprennent le respect des différences (démarche citoyenne).

IV- LES LIMITES

Tout ce travail en réseau s'est fait à moyens constants pour l'établissement sur la base du volontariat pour les professionnels du plateau technique.

Il y a quelques années avant la loi de 2005, lors d'une rencontre régulière que nous avons avec l'Inspectrice de la DASS 56, un collègue Directeur d'IMPRO du département avait proposé pour ce type d'accueil en atelier (ouvert y compris à des jeunes de SEGPA), de pouvoir geler 2 places de son établissement pour faire reconnaître cette « fonction diagnostic ». La réponse fut négative car nous sommes financés par des prix de journées. Il est versé au regard d'une immatriculation à une caisse de sécurité sociale.

Depuis la **loi de 2005**, avec la possibilité de **temps partagés** entre le milieu scolaire ordinaire et les établissements spécialisés, nous demandons **en accord** avec les familles et souvent par l'intermédiaire du SESSAD référent, une notification à la MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE, en CDA, pour des stages en IMPRO.

Cette possibilité ouverte à tous les établissements du Morbihan permet de maintenir l'accompagnement d'un SESSAD et la prise en charge ponctuelle d'un adolescent par un IMPRO.

Les stages peuvent se présenter sous plusieurs formes :

-semaines complètes (1à 2 semaines de stage d'observation, évaluation),

-1 ou 2 jours par semaine sur une période allant de 1 mois à 6 mois, ou plus si nécessaire.

Cette ouverture de l'établissement, cette reconnaissance du plateau technique par nos partenaires ne peut concerner qu'un nombre limité de stagiaire compte tenu de la fragilité des jeunes accueillis dans l'établissement.

De nouvelles perspectives de travail s'offrent ainsi à l'établissement d'autant plus que nous allons revisiter notre projet d'établissement et que dans le cadre de l'auto évaluation prévue dans la loi de 2002-2, nous allons préciser nos outils d'évaluation.